

Communiqué de presse

22 février 2007

***Une nette majorité des Conseils en propriété industrielle (CPI) en faveur du rapprochement avec la profession d'Avocats***

Suite aux nombreuses réunions d'information organisées par la CNCPI\* depuis 2005 auprès de l'ensemble des CPI visant à expliquer les enjeux d'un rapprochement et présenter les avantages et inconvénients des modes de rapprochement, la Compagnie a organisé en fin d'année 2006 une consultation par correspondance et à bulletin secret sur la question du rapprochement : près de 70% des CPI ont répondu, ce qui montre leur mobilisation sur cette question déterminante pour leur avenir.

**Une position claire en faveur d'un rapprochement : si l'interprofessionnalité est privilégiée, la voie de l'unification séduit**

Plus de 77% des CPI ayant répondu se sont prononcés en faveur d'un rapprochement avec les avocats. Ce résultat atteste qu'une nette majorité des CPI est aujourd'hui favorable à un rapprochement entre les deux professions, indépendamment du mode de rapprochement choisi. Interrogés ensuite sur leur préférence quant au mode de rapprochement envisageable, et quelque soit leur position sur le principe même d'un rapprochement, l'interprofessionnalité a remporté 59% des suffrages et l'unification 39,6% (voir en annexe les résultats complets).

**Une main tendue aux avocats et aux pouvoirs publics**

Suite à cette position des CPI en faveur d'un rapprochement avec la profession d'avocats, la CNCPI espère que les avocats définiront leur position lors de l'Assemblée générale du Conseil National des Barreaux (CNB) qui aura lieu mi-mars. Elle se félicite de la récente prise de position publique dans un grand quotidien national de son Président, Paul-Albert IWEINS, en faveur d'un rapprochement. La CNCPI appelle également les pouvoirs publics à se positionner sur cette question déterminante pour l'avenir du secteur de la propriété industrielle en France. Elle souhaite qu'une volonté commune se dégage pour réaliser un rapprochement qui sera indispensable pour soutenir la propriété industrielle et l'innovation en France.

Christian DERAMBURE, Président de la CNCPI, a indiqué : *les résultats montrent que les CPI abordent aujourd'hui la question du rapprochement de façon sereine, volontariste et tournée vers l'avenir. Il n'est pas surprenant que l'interprofessionnalité l'emporte car c'est certainement la solution qui est perçue comme la plus simple et la plus facile à mettre en œuvre pour concrétiser rapidement le rapprochement. Les bons résultats obtenus en faveur de l'unification montrent que les CPI ont intégré l'hypothèse d'un changement plus radical.*

**\*La CNCPI en bref :**

La Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI) est l'organisme institué par le Code de la Propriété Intellectuelle, qui rassemble la totalité des professionnels libéraux français conseillant et représentant les entreprises et les centres de recherche pour leur politique de propriété intellectuelle.

web site : [www.cncpi.fr](http://www.cncpi.fr) / e-mail : [cncpi@club-internet.fr](mailto:cncpi@club-internet.fr)

**Contact presse :**

Pascal JACQUESON ([pjacqueson@alliantis.fr](mailto:pjacqueson@alliantis.fr)) : 01 44 56 09 56

**Résultats de la consultation réalisée par la CNCPI en novembre-décembre 2006**

<b>Nombre de CPI consultés :</b>	<b>650</b>
<b>Nombre d'enveloppes reçues :</b>	<b>442 (68 %)</b>
<b>Nombre de CPI émargés sur la liste des votants :</b>	<b>437 (67,23 %)</b>
<b>Bulletin nul :</b>	<b>1</b>

*Nota : le pourcentage reprend les chiffres décomptés en les rapportant au nombre de CPI émargés.*

**Q. 1 :** Etes-vous pour un rapprochement avec la profession d'avocat ?

Oui :	337 (77,3 %)
Non :	99 (22,7 %)
Non répondu :	0 (0 %)

**Q. 2 :** Dans l'hypothèse d'un tel rapprochement, et quelle que soit votre réponse à la question 1 :

**2.1** Laquelle de ces deux voies a votre préférence ?

Unification :	173 (39,6 %)
Interprofessionnalité :	258 (59,0 %)
Non répondus :	5 (1,1 %)

**2.2** Si le seul choix proposé est l'UNIFICATION :

J'accepte :	253 (57,9 %)
Je rejette :	182 (41,6 %)
Non répondu :	1 (0,2 %)

**2.3** Si le seul choix proposé est l'INTERPROFESSIONNALITE :

J'accepte :	364 (83,3 %)
Je rejette :	65 (14,9 %)
Non répondus :	7 (1,6 %)